



APPRENTISSAGE POSE DU 1^{ER} BARDAGE DU CFA LÉON LEGROS



SOMMAIRE

 **3** POSE DU 1ER BARDAGE DU CFA LÉON LEGROS

 **7** CAMPAGNE D'APPRENTISSAGE 2018

 **11** L'APPRENTISSAGE, VÉRITABLE PASSERELLE VERS L'EMPLOI

 **13** ENTREPRISES, JEUNES : LES AIDES MISES EN PLACE

A photograph of a young man with dark hair and a beard, smiling as he works in a warehouse. He is wearing a dark blue t-shirt and light-colored work pants. He is holding a black handheld scanner in his right hand and is reaching towards a stack of cardboard boxes with his left hand. The background shows high industrial shelving units filled with boxes. The image is framed by a large blue diagonal graphic element in the bottom right corner.

LA RÉUNION!
Positive.

POSE DU
1^{ER} BARDAGE
DU **CFA LÉON LEGROS**

PILIER 1



PILIER 1

POSE DU 1^{ER} BARDAGE DU CFA LÉON LEGROS

Créé en 1979, le Centre de Formation des Apprentis (CFA) Léon Legros de Sainte-Clotilde accueille chaque année plus de 1000 apprentis. La Région Réunion a engagé cette année, un programme de réhabilitation et d'extension du centre afin d'accueillir dans les meilleures conditions les apprentis Réunionnais. La maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SPL Maraina.

LE PROJET DE RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DU CFA LÉON LEGROS

Les travaux de réhabilitation et d'extension du Centre de formation prévoient :

→ La démolition

- du bâtiment abritant l'internat et le foyer,
- du bâtiment restaurant
- des ateliers mécaniques,

La démolition représente une surface de 1 078 m².

→ La réhabilitation

- du bâtiment abritant l'administration au rez-de-chaussée et les formation « soins à la personne au R+1,R+2,
- du bâtiment abritant les formations de la métallerie en rez-de-chaussée
- du bâtiment H qui abritera des formations de génie climatique en R+1.

La totalité des surfaces réhabilitées seront de 4 177 m².

→ La construction

- du bâtiment abritant les formations « agroalimentaire » en rez-de-chaussée situé à l'entrée du site,
- du bâtiment abritant la restauration et le foyer au rez-de-chaussée et les internats sur 4 niveaux
- du bâtiment « pont » en R+1+2 abritant les salles ensei-

gnements théoriques,

- des bâtiments I et J abritant les formations « électrotechnique » en R+1+2.

Les constructions neuves représentent une surface de 6 134 m².

Les espaces extérieurs seront remodelés par la création des voiries nouvelles, des réseaux et des espaces verts.

La durée des travaux est prévue pour 36 mois. La réception des travaux est prévue pour le 16 mars 2021.

La réhabilitation et l'extension du centre se feront en 3 phases :

* PHASE 1 :

- Internat,
- Formations Agro-alimentaire.

* PHASE 2 :

- Administration CFA,
- Formations Bâtiments,
- Formations Soins de la Personne.

* PHASE 3 :

- Formations Industrie (Électrotechnique et Génie Climatique).





PILIER 1

POSE DU 1^{ER} BARDAGE DU CFA LÉON LEGROS

OBJECTIFS DU PROJET

Le projet tient compte d'un certain nombre de contraintes :

- répondre aux besoins constatés pour les unités fonctionnelles,
- limiter les restructurations ou les déplacements de locaux spécialisés,
- respecter les normes ERP et code du Travail (sécurité et accessibilité)
- utiliser au mieux la capacité d'accueil des bâtiments existants,
- maintenir l'accès existant pour les véhicules,
- réaliser l'opération en site occupé et garantir le maintien de l'activité et de l'ensemble des fonctions du CFA.

Le phasage des travaux devra permettre le maintien sécurisé des activités du CFA. L'ensemble des réseaux devra demeurer opérationnel (alarme incendie, téléphone, etc.) pendant le chantier.

L'AMÉNAGEMENT

L'accès principal est conservé ainsi que l'accès indépendant, tous deux accessibles depuis la rue des Artisans.

Le mur d'enceinte existant et sa clôture sont conservés. Une démolition ponctuelle de ces derniers permettra de créer :

- > une entrée piétonne sur la rue Stanislas Gimart face au nouveau parvis d'entrée.
- > une sortie véhicule donnant sur la bretelle d'insertion de la station essence voisine sur le boulevard sud.

66 places de stationnement seront proposées le long de la voie de desserte du projet. Une seconde poche de stationnement de 68 places est prévue en partie basse du site. Enfin, une surface de 75m² est affectée aux parkings deux roues.

La végétation existante qui ne se trouvera pas à l'emplacement d'un futur bâtiment sera conservée et d'autres espèces choisies parmi la « Liste Verte Régionale » seront plantées.

LES MATÉRIAUX

Le choix des matériaux utilisés pour les bâtiments du CFA est adapté au contexte urbain et climatique du Projet. Les matériaux de façade envisagés sont de type :

- Bardage : Bois de Cryptomeria, Tôle ondulée en aluminium laqué, Résille métallique panneaux de métal déployé en acier galvanisé ou aluminium laqué et Panneau de polycarbonate alvéolaire translucide,
- Menuiseries : aluminium foncé (noir/gris),
- Toitures : Acier, terrasses étanchées, végétal (petite partie de l'internat).



PILIER 1

POSE DU 1^{ER} BARDAGE DU CFA LÉON LEGROS

L'OFFRE DU CFA LÉON LEGROS 2018/2019

Le CFA de sainte-clotilde dispense des formations de niveau 5, niveau 4 et niveau 3 :

→ NIVEAU 5

- CAP Pâtissier
- CAP Glacier Fabricant
- CAP Boulanger
- CAP Boucher
- CAP Charcutier Traiteur
- CAP Serrurier Métallier
- CAP Coiffure
- CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie
- CAP Agent de Propreté et d'Hygiène
- MC Pâtisserie Glace Chocolat Confiserie
- MC Boulangerie spécialisée
- CTM Préparateur Vendeur option Charcuterie Traiteur
- CTM Vendeur Boulangerie Pâtisserie
- CTM Préparateur vendeur option Boucherie
- MC Pâtisserie Boulangerie
- Titre Professionnel Pizzaiolo,a

→ NIVEAU 4

(équivalent Baccalauréat)

- BP Boulanger
- BP Boucher
- BP Charcutier Traiteur
- BP Métallier
- BP Coiffure
- BP Esthétique Cosmétique Parfumerie
- BP Préparateur en Pharmacie
- BTM Pâtissier Confiseur Glacier Traiteur
- Bac pro Ouvrages du Bâtiment : Métallerie
- Titre homologué Vendeur en Electrodomestique et Multi-média
- Titre homologué Conseils Services en Équipements Connectés
- Titre homologué Technicien Services de la Maison connectés
- Bac pro Boucher Charcutier Traiteur

→ NIVEAU 3

(équivalent Bac +2)

- BM Esthéticien Cosméticien
- BTS Métiers des Services à l'Environnement
- BTS Management des Unités Commerciales
- BTS Diététique



LA RÉUNION!
positive!



**CAMPAGNE
D'APPRENTISSAGE
2018**

PILIER 1



PILIER 1

CAMPAGNE D'APPRENTISSAGE 2018

Du 15 juin au 15 novembre 2018, la campagne de signature des contrats d'apprentissage se poursuit.

Du niveau V au niveau I, l'apprentissage mène ainsi à plus de 250 diplômés à La Réunion, répartis sur **une quarantaine de sites de formations**, proposés par **12 CFA financés** par la Région :

- CFA Agricole de Saint Paul,
- CFA Agricole de Saint Joseph,
- CFA Commerces et Services, Industrie et BTP de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion,
- CFA Centhor de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion,
- CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion,
- CFA de l'Université de La Réunion,
- CFA Académique,
- CFA de la Fédération des Maisons Familiales Rurales (FMFR),
- CFA de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC),
- CFA de la SPLAFPAR,
- UFA Apprentissage-Réunion-Formation (APRUN),
- CFA de l'Association pour la Formation aux Métiers de l'Aérien (AFMAé).

LES CHIFFRES

- **19 nouvelles sections** proposées en 2018
- **+ de 250 formations financées** par la Région
- **12 CFA agréés**
- **4 646 apprentis en 2017**
- **+ de 100 M€ consacrés à la formation et à l'apprentissage** chaque année par la Région





PILIER 1

CAMPAGNE D'APPRENTISSAGE 2018

LES NOUVELLES FORMATIONS 2018

PLUS DE 19 NOUVELLES SECTIONS SONT PROPOSÉES CETTE ANNÉE

CFA	Site	Intitulé du diplôme	Niv.	Effectifs
CCIR CS	Saint-Pierre	Consultant recrutement	II	10-14
	ESRN	Master Management et entrepreneuriat de projets numériques (BAC+5)	I	8 – 16
CFA MFR	MFR Plaine des Palmistes	Certificat de spécialisation Production, transformation, vente de produits fermiers	IV	8 – 12
CFA Académique	LP Roches Maigres	Brevet professionnel – métiers de la piscine	IV	8 – 10
CMAR	CFA de Sainte-Clotilde	Bac Pro Boucher charcutier traiteur	IV	8 – 12
		TP Pizzaiolo / Pizzaiola	V	8 – 12
		Mention complémentaire – Pâtisserie Boulangère	V	8 – 14
	Saint-Pierre	TP Pizzaiolo / Pizzaiola	V	8 – 12
		Mention complémentaire – Pâtisserie Boulangère	V	8 – 12
		TP Technicien supérieur géomètre topographe option Entreprise de travaux publics	III	8 – 12
	Saint-André	TP Poseur de menuiseries et d'aménagements intérieurs	V	8 – 12
		TP Technicien d'équipement et de maintenance de piscines	IV	8 – 12
		Mention complémentaire Vendeur spécialisé en produits techniques pour l'habitat	IV	8 – 12
	Saint-Gilles les Hauts	Certificat technique des métiers auxiliaires en prothèse dentaire	V	8 – 12
CFAA de Saint-Paul	Saint-Paul	BTSA Agronomie – productions végétales	III	10 – 12
		CS Conduite de production en agriculture biologique et commercialisation	IV	10 – 12
		CS Constructions paysagères	IV	12 – 15
CFA UR	SUFP – UFR des Sciences de l'Homme et de l'Environnement	Licence professionnelle Technico Commercial, métiers de l'immobilier	II	20 – 25
	SUFP – UFR Droit et Economie	Master 2 Droit Public	I	10 – 20

PILIER 1

CAMPAGNE D'APPRENTISSAGE 2018

LES SECTEURS DE FORMATION PRIORITAIRES

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'orientation Professionnelle (2018-2022), qui a été **élaboré en concertation avec les acteurs de la formation et du monde économique**, fixe les axes principaux de la politique qui est menée en matière de formation professionnelle.

Tous les efforts de la collectivité porteront sur **les secteurs d'activité créateurs d'emplois durables et de qualité** tels que :

- Le numérique,
- La transition écologique et énergétique (dont bio-économie, biotechnologies et architecture tropicale),
- Le tourisme,
- Le BTP,
- Le transport logistique,
- L'optique lunetterie,
- Le sanitaire – médico social et social,
- Le sport et l'animation,
- L'automobile,
- Art du spectacle et activités culturelles,
- L'immobilier,
- L'aéronautique,
- Le maritime,
- L'agriculture,
- L'économie sociale et solidaire,

L'année 2018 s'inscrit totalement dans le prolongement de la stratégie affichée de la collectivité depuis 2010, à travers la modernisation de l'offre de formation en apprentissage et la poursuite des dispositifs destinés à maintenir la dynamique observée en faveur de l'apprentissage.

Le développement des formations par apprentissage doit répondre à des exigences fondamentales :

- > Faire évoluer **les perceptions, les représentations et les comportements** d'orientation, vers ce type de formation en favorisant notamment, chez les jeunes et les entrepreneurs, les perspectives d'emploi au travers de l'apprentissage,
- > Veiller à assurer **l'équilibre et la cohérence de la carte pédagogique** afin d'éviter les systèmes de concurrence, notamment entre les différentes formations,
- > Accompagner **l'élévation du niveau de qualification et de l'offre de formation** en faveur des jeunes Réunionnais dans les secteurs porteurs,
- > Contribuer à **l'aménagement et à l'attractivité du territoire** en développant une offre de formation innovante et en adéquation avec les besoins économiques,
- > Favoriser **la sécurisation des parcours individuels, l'adéquation du triptyque formation-jeune-entreprise et l'innovation pédagogique** afin :
 - d'assurer une dynamique de formation chez les jeunes.
 - d'accroître l'intégration positive des jeunes en entreprise et en CFA
 - de limiter les ruptures de contrat,
 - de développer l'accès au contrat d'apprentissage notamment des publics porteurs d'un handicap.





**L'APPRENTISSAGE,
VÉRITABLE
PASSERELLE
VERS L'EMPLOI**

PILIER 1



PILIER 1

L'APPRENTISSAGE, VÉRITABLE PASSERELLE VERS L'EMPLOI

La réussite de notre territoire passe incontestablement par la réussite de la jeunesse réunionnaise.

Ainsi, la collectivité place la formation et l'insertion professionnelle des jeunes au cœur de ses préoccupations.

À travers sa politique de formation professionnelle, la Collectivité a fait le choix d'intensifier son effort de qualification envers les jeunes, notamment par le développement de l'apprentissage qui est une véritable passerelle vers l'emploi.

En effet, le contrat d'apprentissage permet aux jeunes de suivre une formation tout en travaillant en alternance au sein d'une entreprise, ce qui leur permet **d'être opérationnels sur le marché du travail dès l'obtention de leur diplôme.**

Aussi, la Région est amenée à mettre en place les moyens nécessaires qui en découlent :

- l'ouverture de nouveaux CFA et sections d'apprentissage,
- l'ouverture de nouvelles formations en apprentissage en cohérence avec la demande économique.
- l'accompagnement financier du développement du dispositif,
- le versement des primes aux employeurs d'apprentis, pour soutenir et accompagner l'effort de formation des entreprises,
- le versement des aides au petit équipement des apprentis,
- le financement des programmes d'investissements des centres,
- la modernisation et la réhabilitation des structures,
- la lutte contre les ruptures de contrat,
- le renforcement de l'accès à l'apprentissage aux personnes handicapées,
- le développement de l'apprentissage dans la fonction publique.

L'APPRENTISSAGE EN DÉTAIL

Le contrat d'apprentissage est un contrat à durée indéterminée ou déterminée de type particulier qui permet d'acquérir en alternance une formation débouchant sur une qualification sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Plus de 250 formations en apprentissage sont financées par la Région Réunion.

L'apprentissage intègre tous les niveaux de qualification et permet la formation d'apprentis du Niveau V au Niveau I.

> Les avantages de l'apprentissage

- un contrat de travail
- une rémunération
- un diplôme ou un titre reconnu allant du CAP au diplôme d'ingénieur (du Niveau V au niveau I)
- une expérience professionnelle

> Qui peut entrer en apprentissage ?

L'apprentissage s'adresse aux filles et garçons et concerne tous les niveaux de formation. La condition indispensable est d'avoir entre 16 et 25 ans. Une dérogation est possible dans certains cas :

- les jeunes âgés d'au moins 15 ans s'ils justifient avoir accompli la scolarité du 1er cycle de l'enseignement secondaire,
- au-delà de 25 ans pour les travailleurs handicapés,
- accessible aux salarié(e)s de plus de 26 ans quand ces derniers ont un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation nécessite l'obtention d'un diplôme ou titre visé.



LA RÉUNION!
Positive!

ENTREPRISES, JEUNES : LES AIDES MISES EN PLACE

PILIER 1

PILIER 1

ENTREPRISES, JEUNES : LES AIDES MISES EN PLACE

AIDES AUX ENTREPRISES

En embauchant un apprenti, une entreprise peut bénéficier, sous certaines conditions, de nombreuses aides cumulables en 2018.

> Les aides de la Région en faveur des entreprises :

L'aide à l'embauche :

915 euros par apprenti(e) recruté(e) par les entreprises de 20 salariés maximum (sous réserve de validation des contrats). Cette aide est réservée aux recrutements des jeunes qui, à la conclusion du contrat, ne sont titulaires d'aucun diplôme ou titre homologué de niveau IV.

Soutien à l'effort de formation : (sous réserve de validation des contrats)

- 1 830 euros par an pour les apprenti(e)s ayant moins de 18 ans à la signature du contrat
- 2 135 euros par an pour les apprenti(e)s ayant 18 ans ou plus

Ces montants sont majorés de 7,62 euros par heure de formation supplémentaire effectuée dans l'année du cycle de formation au-delà de 600 h, dans la limite de 200 h. Cette aide peut être versée pour un jeune terminant une dernière année du cycle de formation commencé chez un autre employeur (ou pour un cycle complet d'au moins un an) ou pour toute prolongation de contrat suite à un échec à l'examen.

Ces primes sont versées sous réserve que le jeune ait accompli la totalité des heures de formation prévues au CFA.

> Les aides de l'État en faveur des entreprises :

• Entreprises de moins de 11 salariés au 31 décembre 2017 (non compris les apprentis) :

- Aide forfaitaire « TPE Jeunes apprentis » de 1100 € par trimestre, pour le recrutement d'un apprenti mineur, (validation d'un formulaire pré-rempli sur le portail de l'alternance). Cette aide équivaut à la prise en charge de la rémunération de l'apprenti pour sa première année de formation.

- exonération des cotisations patronales (excepté celles dûes au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles) et salariales d'origine légale et conventionnelle imposées par la loi.

• Autres entreprises :

- exonération des cotisations sociales salariales et des cotisations patronales de sécurité sociale

• Crédit d'impôt compris entre 1600 et 2200 euros pour l'embauche d'un(e) apprenti(e) préparant un diplôme d'un niveau inférieur ou égal à un Bac +2.

Il concerne uniquement la première année de formation.



PILIER 1

ENTREPRISES, JEUNES : LES AIDES MISES EN PLACE

LES FRAIS DE FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti (en dehors du transport, de l'hébergement et de la restauration).

Le POP (Plan Ordinateur Portable) de la Région:

Aide à l'achat d'un équipement numérique d'une valeur de 500 euros. Les apprentis éligibles au cadre d'intervention du POP doivent en formuler la demande au CFA lors de leur inscription ou télécharger le formulaire sur le site de la Région. Le bon POP est valable auprès des revendeurs informatiques agréés par la Région.

LES AIDES À LA RESTAURATION ET À L'HÉBERGEMENT

L'aide de la Région Réunion aux CFA qui disposent d'un service de restauration et d'hébergement est versée aux organismes de formation. Le tarif appliqué aux apprentis est déduit de l'aide de la Région. La Région Réunion supporte à sa charge le différentiel.

Une aide à l'hébergement est versée au CFA pour les internes.

AIDE À L'ACHAT DU PETIT MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

L'aide est accordée par la Région sous forme de forfait par filière de formation pour la première année de formation :

FILIÈRES DE FORMATION	FORFAIT
ALIMENTATION	215,00€
BÂTIMENT	162,00€
HYGIÈNE/SOINS À LA PERSONNE	240,00€
MÉTAUX MÉCANIQUE	192,00€
ÉLECTRONIQUE-ÉLECTRICITÉ	200,00€
BOIS	200,00€
CUIR TEXTILE	84,00€
ARTS ET ARTS APPLIQUÉS	160,00€
AGRICULTURE	144,00€
TERTIAIRE	160,00€
TOURISME RESTAURATION	224,00€
SÉCURITÉ	190,00€
SPORT	240,00€

